

Communiqué de presse

Date :
3 juillet 2019

Embargo :

Contact:
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

Conseil d'administration de la FINMA réélu avec deux nouveaux membres

Le Conseil fédéral a désigné aujourd'hui les membres du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA pour la période allant de 2020 à 2023. Il a confirmé Thomas Bauer (président), Marlene Amstad (vice-présidente), Benjamin Gentsch, Bernard Keller, Renate Schwob, Martin Suter et Franz Wipfli dans leurs fonctions et désigné deux nouveaux membres: Ursula Cassani Bossy et Andreas Schlatter. Ceux-ci remplaceront Yvan Lengwiler et Günter Pleines, qui ont souhaité quitter le conseil d'administration.

Le Conseil fédéral a réélu, dans sa réunion d'aujourd'hui, Thomas Bauer (président), Marlene Amstad (vice-présidente), Benjamin Gentsch, Bernard Keller, Renate Schwob, Martin Suter et Franz Wipfli comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période jusqu'à fin 2023. Yvan Lengwiler et Günter Pleines, qui étaient membres jusqu'ici, ne se représentent pas et quitteront le conseil d'administration à l'issue de la période actuelle, fin 2019.

Le Conseil fédéral a aussi désigné deux nouveaux membres du conseil d'administration de la FINMA. Ceux-ci entreront en fonction le 1^{er} janvier 2020 et sont aussi élus jusqu'à fin 2023.

- Ursula Cassani Bossy, née en 1956, est professeure de droit pénal à l'Université de Genève depuis 1995 et membre du Centre de droit bancaire et financier de la faculté de droit depuis 2004. Elle est particulièrement familiarisée avec les thèmes du blanchiment d'argent, de la corruption et du droit pénal de l'entreprise. Elle enseigne également dans différentes formations dédiées au droit des marchés financiers, telles que le CAS Compliance in Financial Services et le CAS Financial Regulation, comme présidente du *supervisory board*. Elle a travaillé comme avocate auprès de Lenz & Staehelin, à Genève, de 1989 à 2013. Elle est aussi l'auteure de nombreuses publications juridiques dans le domaine du droit pénal.
- Andreas Schlatter (1966) a travaillé de 1997 à 2016 pour UBS, dans le domaine de la gestion d'actifs, et il y a notamment été CEO de l'unité suisse de gestion d'actifs et, en dernier lieu, responsable de

la distribution au niveau mondial. Il a également été membre de la commission LPP et président de la commission de gestion d'actifs de l'Association suisse des banquiers. Andreas Schlatter est docteur en mathématiques de l'EPFZ et analyste financier certifié.

Thomas Bauer a déclaré: « je remercie cordialement Yvan Lengwiler et Günter Pleines pour leur engagement pour la FINMA au cours de ces années. Ils ont fait profiter notre conseil d'administration de leur grande expertise et de leur expérience. Je me réjouis aussi de collaborer avec Ursula Cassani Bossy et Andreas Schlatter. Ils apporteront au conseil d'administration un savoir-faire juridique précieux et une grande expérience dans le domaine de l'*asset management*. »

Le conseil d'administration de la FINMA se composera donc, au 1^{er} janvier 2020, des neuf membres ci-dessous. Tous les membres sont indépendants des assujettis: Ils n'assument, à leur entrée en fonction, aucune activité pouvant conduire à des conflits d'intérêts (cf. [décision du Conseil fédéral du 6 décembre 2013](#)).

- Dr Thomas Bauer, (président)
- Marlene Amstad (vice-présidente)
- Ursula Cassani Bossy
- Benjamin Gentsch
- Bernard Keller
- Andreas Schlatter
- Renate Schwob
- Martin Suter
- Franz Wipfli

L'ensemble du [conseil d'administration de la FINMA](#) est élu tous les quatre ans par le Conseil fédéral. Le conseil d'administration est l'organe stratégique de la FINMA. Selon la loi sur la surveillance des marchés financiers, il fixe entre autres les objectifs stratégiques, décide des affaires de grande portée, édicte des circulaires et des ordonnances déléguées à la FINMA et élit et supervise la direction.